

Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD
Yohann CHANTELOUP
Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

Association TANDEM
Association Loi 1901
8 rue Nicolas Oresme
14 000 CAEN

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2025

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Caen

SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'Association TANDEM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TANDEM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Contest, le 09 Avril 2026

Le Commissaire aux comptes

CFG

Représenté par Christophe DEVEDEAU-HESNARD

BILAN02

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 968.41	22 021.56	946.85	3 106.85
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	20 968.41	20 021.56	946.85	3 106.85
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	2 000.00	2 000.00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	451 636.72	339 924.83	111 711.89	135 194.82
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	52 314.11	45 784.88	6 529.23	7 295.03
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	399 322.61	294 139.95	105 182.66	127 899.79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 050.00		1 050.00	1 050.00
PARTICIPATIONS	1 030.00		1 030.00	1 030.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20.00		20.00	20.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	475 655.13	361 946.39	113 708.74	139 351.67
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	261 312.46		261 312.46	328 750.81
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	127 333.95		127 333.95	202 984.54
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	133 978.51		133 978.51	124 828.54
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				937.73
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	365 583.03		365 583.03	283 711.47
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	616 895.49		616 895.49	612 462.28
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 092 550.62	361 946.39	730 604.23	751 813.95

BILAN02

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	8 941.86	8 941.86
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	196 767.43	194 870.41
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	5 936.42	1 897.02
SITUATION NETTE (1)	211 645.71	205 709.29
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	78 379.99	92 211.52
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	78 379.99	92 211.52
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	290 025.70	297 920.81
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	3 000.00	
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	3 000.00	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	104 039.26	50 029.48
TOTAL PROVISIONS (4)	104 039.26	50 029.48
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	17 421.68	32 297.85
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	100 359.48	98 494.76
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	215 758.11	273 071.05
TOTAL DETTES (5)	333 539.27	403 863.66
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	730 604.23	751 813.96

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	32 777.00		35 945.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 059 042.07		867 405.63
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 059 042.07	867 405.63
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	295 456.96		385 268.65
VERSEMENT DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		295 456.96	385 268.65
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			31 694.39
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	94 326.32		54 007.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 481 602.35	1 374 321.04
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	506 208.87		486 070.83
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31 379.78		24 509.27
SALAIRES	687 094.30		667 001.79
COTISATIONS SOCIALES	149 029.32		187 284.25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	27 023.46		23 534.49
DOTATIONS AUX PROVISIONS	54 009.78		
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	3 000.00		
AUTRES CHARGES	19 604.52		3 838.83
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 477 360.03	1 392 239.46
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		4 252.32	-17 918.42



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 684.10		2 085.83
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 684.10	2 085.83
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 684.10	2 085.83
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		5 936.42	-15 832.59
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			20 343.34
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			2 613.73
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			17 729.61

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 483 286.45	1 396 760.21
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 477 350.03	1 394 863.19
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		5 936.42	1 897.02
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	195 124.00		228 351.00
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT	31 092.34		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		226 216.34	228 351.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	195 124.00		228 351.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	31 092.34		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		226 216.34	228 351.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	870 Dons en nature	
860 Secours en nature		870000 Contributions volontaires	195 124.00
860000 Emplois des contrib.volontaire	195 124.00	TOTAL (870)	195 124.00
TOTAL (860)	195 124.00	875 Bénévolat	
864 Personnel bénévole		875000 Bénévolat	31 092.34
864000 Personnel bénévole	31 092.34	TOTAL (864)	31 092.34
Total charges contributions volontaires	226 216.34	Total produits contributions volontaires	226 216.34



1- Informations générales et faits significatifs de l'exercice comptable écoulé

Objet social

L'objet de cette association est de gérer l'équipement mis à sa disposition par la Ville de Caen au 8 Rue Nicolas Oresme. Le dit équipement social et culturel permet d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de les développer et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables au sein d'une communauté vivante.

L'objet peut être atteint notamment par la mise en place d'activités éducatives, récréatives, physiques, intellectuelles, artistiques, économiques, civiques ou sociales, ainsi que l'organisation de spectacles, avec le concours de bénévoles ou d'éducateurs permanents ou non, sans que cette liste tant au niveau des activités que des animateurs soit considérée comme limitative.

Par ailleurs, l'association peut exploiter tous lieux nécessaires au développement des activités précédemment.

Conditions d'accès

l'association est ouverte à toute personne, majeure ou mineure, à titre individuel. Les mouvements de jeunesse, groupement et institutions d'éducation populaire y sont accueillis aux conditions précisées au règlement intérieur.

Orientation philosophique

L'association est laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession.

Paramètres économiques

« La provision pour l'indemnité de départ à la retraite n'est pas revalorisée en intégralité »

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein, soit 64 ans
- Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies : 3,38 %
- Augmentation annuelle des salaires : 2,5 %
- Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents en CDI au 31 décembre 2025.

Prise en compte des départs à la retraite des 10 années à venir.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est la suivante : Métiers de la l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation (ECLAT)

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 130 074,87 €, il comprend un contrat d'Indemnités de Départ à la Retraite souscrit auprès de l'organisme AG2R LA MONDIALE d'un montant de 26 035.61 € au 31/12/2025 ainsi qu'une provision comptable complémentaire de 104 039,26 € titre de l'IFC.

Contribution volontaire

Valorisation du personnel bénévole

La valorisation de la contribution a été établie selon le calcul suivant :
(Nombre de membre du conseil d'administration et autres bénévoles * Nombre d'heures de présence aux CA, AG, ateliers et évènements ponctuels) * par le smic horaire + 20% de charges.

La contribution s'élève à 31 092.34€.

Valorisation des aides en nature

Des aides en nature sont apportées par la mairie de Caen pour un montant de 195 124 €

Il s'agit des éléments suivants :

Energies	35 644 €
Maintenance des bâtiments	12 158 €
Travaux des bâtiments	471 €
Valorisation du loyer	140 774 €
Mise à disposition d'équipement	6 052 €
Intervention musées	25 €

2- Information au titre des principes et méthodes comptables

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable générale et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc.) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc.).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les comptes ont été établis dans le contexte d'une continuité d'exploitation.

3- Informations sur les postes de l'actif du bilan et du passif du bilan

Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé.

Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Rythme d'amortissements par catégorie d'immobilisations :

-brevet	de 2 à 4 ans
-Construction	de 5 à 10 ans
-Agencement	de 5 à 6 ans
-Matériel et outillage	de 2 à 5 ans
-Matériel de transport	de 3 à 5 ans
-Informatique	de 2 à 4 ans



Tableau de variation des immobilisations corporelles

Etat des immobilisations

Intitulé	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Valeur brute 31/12//25
Immobilisations incorporelles	22 968			22 968
Bâtiments	32 658			32 658
Installations générales	19 656			19 656
Installations techniques matériel et outillage	64 078			64 078
Matériel de transport	70 794			70 794
Matériel bureau & mat informatique	108 264			108 264
Mobilier Matériel	89 938	1 380		91 318
Matériel culturel	63 741			63 741
Immobilisation LQG	1 126			1 126
TOTAL	473 223	1 380		474 603
Immobilisations financières	1050			1050

Etat des amortissements

Intitulé	Amortissement au 31/12/24	Augment. Dotations	Réduction Reprises	Amortissement au 31/12/25
Immobilisations incorporelles	19 861	2 160		22 021
Bâtiments	25 362	766		26 128
Installations générales	19 656			19 656
Installations techniques	8 428	6 234		14 662
Matériel de transport	48 432	7 078		55 511
Mat bureau & mat informatique	81 013	6 817		87 689
Mobilier et matériel	81 651	2 038		83 689
Matériel culturel	49 391	1 930		51 321
Immobilisation LQG	1 126			1 126
TOTAL	334 921	27 023		361 944

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotation	Reprise de dotation utilisée	Reprise de dotation non utilisé	31/12/2025
Provisions pour litiges					
Provisions pour charges	50 029	54 009			104 038
Total	50 029	54 009			104 038

Provisions pour dépréciations	31/12/24	Augmentation des dotations	Diminution des dotations	31/12/25
Sur comptes clients	0	0	0	0

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	127 334	127 334	
Autres	131 466	131 466	
Clients créditeurs	-	-	
Charges constatées d'avance	0	0	
Total	258 800	258 800	

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	17 422	17 422	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Dettes fiscales et sociales	97 857	97 857	
Autres impôts taxes et assimilés			
Produits constatés d'avance	215 758	215 758	

Total	331 037	331 037	
-------	---------	---------	--

4 – Informations sur les postes du compte de résultat

Incidences des reclassements de compte sur la présentation de compte de résultat :

Les comptes 672 et 772 sont reclassés en 658 et 758

Le compte 777 est reclassé en 747

Les comptes 791 sont reclassés en 649

5 – Compléments d'informations

Charges à payer

- 4081 Fournisseurs factures à recevoir 9 419 €
- 4282 provisions congés à payer 35 340 €
- 4382 Charges sur congés à payer 14 800 €
- 4286 Charges à payer 11 000€

Produits à recevoir

- 46870000 Produits divers à recevoir 16 194 €
- 46870001 CAF PSO 42 528 €



Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD
Yohann CHANTELOUP

Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

Centre d'Animation TANDEM
Association Loi 1901
8 rue Nicolas Oresme
14 000 CAEN

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 Décembre 2025

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Caen
SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association TANDEM,

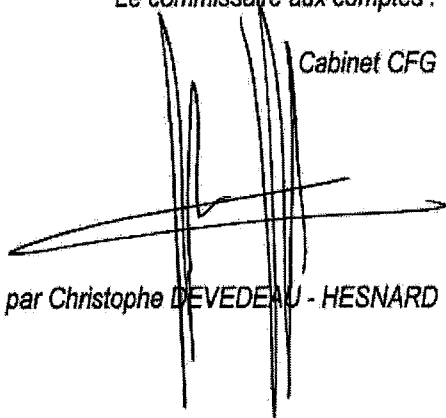
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Contest, le 9 Avril 2026

Le commissaire aux comptes :

Cabinet CFG

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal crossbar, positioned over the text 'Représenté par Christophe DEVEDEAU - HESNARD'.

Représenté par Christophe DEVEDEAU - HESNARD